

Sommaire

Page
2

Conjoncture : Une économie diminuée... mais peu et mal relancée 2

Monde d'après : Vers une accélération de la transformation du capitalisme après la crise ? 4

Aides aux entreprises : Crise du Covid-19 : des conditions d'aide non respectées par les sociétés du CAC 40 5

Égalité femmes-hommes : L'écart salarial femmes-hommes ne disparaîtra pas avant 2104 en Europe, et même pas avant... 1 000 ans en France ! 5

Salaire minimum : Le gML allemand : cauchemar des pourfendeurs du Smic ? 7

Fiscalité : Prélèvement forfaitaire unique : explosion des dividendes 8

Urgence sociale et environnementale : Le niveau de vie des plus riches est insoutenable écologiquement et socialement 9

Financiarisation de l'économie : Le retour des riches ne stimule pas l'investissement 9

Inégalités professionnelles : Des (très) hauts revenus de plus en plus isolés des autres salariés 10

Écologie : Un ISF climatique ? C'est la proposition de Greenpeace 12

Précarité : Le nouveau baromètre de la pauvreté par le Secours populaire 12

Changer l'entreprise : Pour une révolution écologique et sociale (et comptable) 13

Sortie de crise : Les radins et les mesquins relèvent la tête 14

Page  À lire

16

L'économie mondiale 2021



Édito

La Sécurité sociale nous protège, protégeons-la

Au cours de la crise sanitaire, la Sécurité sociale, qui célèbre ses 75 ans cette année, a permis de nous protéger et de limiter les effets de la pandémie sur notre santé et sur notre niveau de vie. En effet, c'est grâce à elle qu'ont pu être mis en place indemnités journalières (pour maladie ou garde d'enfants), chômage partiel, maintien des pensions sans rupture, gratuité des tests et des masques pour les personnes fragiles, accès à des soins hospitaliers quelquefois très lourds et très coûteux pour les plus malades d'entre nous... C'est le contraire du « chacun pour soi » et de l'individualisme, et cela grâce à la solidarité organisée au sein du système de Sécurité sociale. Elle repose sur le salaire socialisé, c'est-à-dire les cotisations sociales attachées à notre travail. Rappelons-nous que le salaire net en bas de la fiche de paie, c'est ce qui nous fait vivre chaque mois, alors que le salaire brut nous protège tout au long de la vie face aux évolutions de notre famille, au chômage, à la maladie, aux accidents du travail ou au handicap voire au décès de nos proches... Pourtant, alors que le maintien des cotisations était encore plus essentiel pendant cette période, le gouvernement a fait le choix de multiplier les exonérations patronales, fragilisant encore notre système de protection sociale.

Alors que la pandémie a mis en avant les risques que font porter les politiques de démantèlement de la Sécu depuis de nombreuses années, les fermetures de lits à l'hôpital, le manque de personnel et son épuisement, les déserts médicaux, les inégalités d'accès aux soins, le gouvernement persiste et signe à travers un PLFSS qui prévoit de réaliser 4 milliards d'euros d'économies et qui poursuit la même politique de basculement vers un système à l'anglo-saxonne ! Cela signifie la poursuite de la fermeture d'au moins autant de lits à l'hôpital (3400 en 2019), que l'industrie pharmaceutique va continuer à se sucrer sur la Sécurité sociale (Sanofi et ses 4 milliards d'euros de dividendes en 2020). Ajoutons que le gouvernement prévoit de taxer les malades consultant aux urgences mais non hospitalisés, alors que c'est souvent faute de centres de santé de proximité et de moyens financiers qu'un tiers d'entre eux renonce déjà à se faire soigner. Le plan de rupture revendiqué par la CGT est plus que jamais nécessaire, c'est le sens de notre campagne pour une Sécurité sociale intégrale à partir d'un principe fondamental : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Catherine Perret,
membre du bureau confédéral

Conjoncture

Une économie diminuée... mais peu et mal relancée

La récente note de l'Insee intitulée « Une économie diminuée » fait le bilan de l'année 2020. Ses analyses laissent peu de place à l'optimisme quant à l'avenir économique proche.

Après six mois de bricolage astucieux à l'aide d'indicateurs divers, l'Insee a diffusé le 6 octobre dernier une note de conjoncture relativement complète. Elle offre, pour la première fois depuis décembre dernier, une vision d'ensemble relativement claire de l'économie « réelle » sur l'année 2020. Elle s'intitule « Une économie diminuée »¹.

En résumé :

- après une période estivale plutôt optimiste, les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises dessinent des perspectives d'activité moroses, en particulier dans les services ;
- la confiance des ménages n'a quant à elle pas rebondi depuis avril dernier. Les inquiétudes relatives au chômage s'alourdissent. De ce fait, de plus en plus de ménages qui le peuvent considèrent qu'il est opportun d'épargner plutôt que de consommer et de garnir ainsi les carnets de commandes des entreprises.

L'Insee évoque ainsi « *le risque d'une pause, voire d'une rechute* ». La croissance serait nulle en fin d'année. Le PIB français resterait, en fin d'année, 5 % en deçà de son niveau d'avant-crise, comme en moyenne pendant l'été. Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de - 9 %. Certes, en raison des divers dispositifs

mis en place pour préserver les revenus et éviter les cascades de faillites dans l'immédiat, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation ne baisserait « que » d'un point sur l'année 2020. Mais ce chiffre macroéconomique agrège des situations individuelles très disparates :

- le chômage partiel n'a été entièrement compensé qu'aux alentours du Smic, ou seulement dans les entreprises qui « le pouvaient » – ou le voulaient bien ;
- les petits revenus ont certainement été frappés, plus que les autres, par la hausse de certaines dépenses contraintes, dues par exemple à la fermeture des cantines scolaires ou à la disparition de certains produits dans les magasins ;
- les salariés qui n'ont pas pu télétravailler (et qui disposent sûrement d'un revenu inférieur à la moyenne) ont souvent vu leurs revenus sérieusement écornés ;
- on sait aussi que de nombreux micro-entrepreneurs et étudiants ont particulièrement souffert.

La France ne retrouverait son niveau d'activité de 2019 qu'en 2022

L'Insee, pour le moment, n'aventure pas ses prévisions au-delà de la fin 2020. Les organismes qui s'y sont risqués se situent pour la plupart dans le prolongement du second semestre 2020 : la reprise serait lente, handicapée notamment par une forte poussée des faillites d'entreprise et par la montée du chômage. Ni l'investissement ni la consommation ne pourraient jouer de rôle moteur. En France, on ne retrouverait

le niveau d'activité de 2019 qu'en 2022. Quant au plan dit « de relance », en France et en Europe, il n'est visiblement pas à la hauteur. Ni en quantité, ni en qualité. Certes, la reprise de l'épidémie de Covid-19 n'arrange rien. Mais elle n'était pas imprévisible et la remarquable mobilisation des personnels de santé au printemps n'a pas été relayée politiquement et financièrement pour y faire face, alors qu'elle est sensiblement moins létale désormais. Et la note de l'Insee révèle un fait surprenant – pour ne pas dire scandaleux. Page 11, le tableau « d'équilibre ressource-emplois de biens et services » par trimestre, indique que les dépenses de consommation et d'investissement des administrations auront baissé sensiblement (respectivement - 6 % et - 10 %) en 2020. Elles accompagnent donc l'évolution de l'activité au lieu de jouer le rôle « contractuel » de soutien à l'économie réelle que l'on pourrait attendre d'elles ! C'est sans doute la traduction du dogmatisme qui caractérise les gouvernants français et européens : il ne faudrait surtout pas accroître les dépenses publiques pour améliorer durablement les salaires et financer les services et équipements publics. Les milliards annoncés prennent donc surtout la forme :

- de baisses d'impôts, bénéficiant avant tout à ceux qui auraient pu les payer ;
- de garanties d'emprunt qui ne font que repousser les difficultés en l'absence d'un soutien énergique et judicieux à l'activité économique.

Alain Gély

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4796792>



Indicateurs économique et sociaux de la CGT

comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

D'où vient la dette publique ? Comment évoluent les versements de salaires et de dividendes depuis quarante ans ? Combien coûtent les cadeaux fiscaux consentis aux ménages les plus riches ? Quelle est l'efficacité de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté ? Comment évolue l'empreinte carbone de la France ? Sur ces questions et bien d'autres, il est important d'avoir en tête quelques chiffres et indicateurs clés en matière économique et sociale. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce livret a vocation à éclairer et nourrir le débat. L'économie est l'affaire de toutes et tous, et comprendre les chiffres permet de mener la bataille des idées et de construire les alternatives dont nous avons grandement besoin, tant la triple crise sociale, économique et environnementale s'amplifie. Sur ces trois points liés entre eux, il y a urgence.

Retrouvez dès à présent ce document sur l'application Kiosque CGT et en pdf sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf) (https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf)

Les niches sociales du capital

91,3
milliards d'euros
en 2019

Source : Cour des comptes

Alors que le gouvernement chiffre les niches sociales à 66,4 milliards d'euros par an, la Cour des comptes considère que ce chiffre est minoré et l'évalue plutôt à 91,3 milliards.

Une menace pour le financement de la Sécu

L'importance prise par les dispositifs d'exonération de cotisations représente un danger pour la Sécurité sociale à deux égards. Premièrement, la multiplication des dispositifs est une porte ouverte aux « irrégularités » – ou plus clairement à la fraude. L'autre menace pour le financement de la Sécurité sociale vient du fait de la tendance à la non-compensation par l'État de ces baisses de recettes. Pour 2019, 3,1 milliards d'euros ne sont pas compensés par l'État, mais le

gouvernement prévoit d'y ajouter 5 milliards non compensés pour la transformation du CICE d'ici 2022.

Le CICE, inefficace mais pérennisé

Le Premier ministre a commandé deux études sur le CICE. L'une estime un effet sur l'emploi très faible comparé au coût exorbitant du dispositif, l'autre a conclu à un effet nul. Le coût du capital, c'est aussi un ensemble inutile de dispositifs d'exonérations. Pour rappel, la transformation du CICE en exonération de cotisations coûte entre 18 et 22 milliards d'euros par an. Avec cette somme, l'État pourrait créer plus de 400 000 postes de fonctionnaires. Cet argent aurait donc un effet significatif sur l'emploi s'il était utilisé à bon escient. Il est urgent de faire un moratoire sur ces exonérations, tant leur coût pour les finances publiques est élevé et tant leur efficacité est faible. L'opacité qui règne en matière de gestion des deniers publics est intolérable.

POUR ALLER PLUS LOIN

voir la Note éco n° 153, « Le coût budgétaire du capital »

Monde d'après

Vers une accélération de la transformation du capitalisme après la crise ?

Robert Boyer, chef de file de l'école dite de la « régulation » (un prolongement de la pensée de Marx) a accordé au *Monde* un entretien sur l'état du capitalisme contemporain². Il estime que ce dernier risque de sortir renforcé de la crise. Explications.

Le choc de la crise

Cette crise n'est semblable à aucune autre du point de vue économique puisqu'elle résulte d'une « congélation » de l'économie. Seule l'évolution de la situation sanitaire permettra une forme de « relance ». La première grande leçon de la crise pour Boyer, c'est bien sûr la réalisation collective qu'un tiers de la production (au moins) s'est révélée ne pas être d'une utilité sociale « indispensable ». C'est un élément majeur puisqu'en relevant la tête du guidon, les populations se mettent soudain à (re)questionner leur rapport à la consommation, mais aussi à la production et donc à leur emploi. La seconde, c'est que la destruction de capital et de revenus est déjà suffisamment colossale pour conduire à une baisse du revenu moyen dans les prochaines années. C'est socialement très violent et concentré sur les parties les plus précarisées de la population. Dernière leçon enfin, cette crise traduit la « fin de course » du régime économique financiarisé qui est le nôtre, sa grande fragilité aussi. La question de ce qui vient après étant déjà l'objet de luttes politico-syndicales.

Un après joyeux ? Rien n'est moins sûr...

Boyer ne croit pas un instant à une « correction » du monde d'avant vers un modèle plus juste et plus respectueux de l'environnement. À l'inverse, il estime que la recomposition du capitalisme en cours a été accélérée par la pandémie. Il constate de forts déversements de valeur entre des industries en déclin et des plateformes en croissance (« de l'ingénieur d'airbus au livreur d'Amazon » pour reprendre son image). La particularité de cette « nouvelle économie » ? Faible valeur ajoutée, faible niveau de qualifications et faibles gains de productivité. Se pourrait-il que ce triptyque soit la nouvelle norme du capitalisme ?

L'avenir de ce capitalisme de plateforme, assis sur les rentes des géants du numérique, est bien sombre pour le monde du travail. Sous-emploi chronique, à peine compensé par les prestations sociales, pertes de revenus massives pour de nombreux pans de la population, hausse des inégalités... Dans le même temps et *a contrario*, des capitalismes d'État font place à cette puissance des Gafam, dont l'exemple le plus avancé est sans doute la Chine. On aurait là une opposition entre deux modèles de capitalisme qui recomposeraient l'économie mondiale (schéma dans lequel l'Europe ferait à nouveau office de spectateur).

Des perspectives de lutte

Pour autant, l'histoire n'est jamais écrite. Et il se peut que des luttes sociales viennent mettre à mal cette

recomposition du capital. Resurgit alors cette question des besoins. L'exemple de la santé est le plus parlant : l'importance cruciale du soin ne fait plus de doute, et la logique financière qui s'est emparée de l'hôpital, à grand renfort d'objectifs de baisse de dépenses est plus que jamais critiquée. La crise a aussi fait voler en éclat le dogme selon lequel le « marché » serait toujours le plus efficace pour allouer les ressources ; or là encore, la nécessité d'intervention publique est criante.

Et se reposent donc les bonnes questions : « Pourquoi (et pour qui) accumulons-nous du capital ? Pourquoi consommer des objets à renouveler sans cesse ? À quoi sert un "progrès technique" qui épuise les ressources de la planète ? » (Boyer, *Le Monde*, octobre 2020). Autant de questions qui laissent espérer une réappropriation syndicale et politique.

La conclusion de Boyer est d'une grande clarté : « Il faudrait une coalition politique puis des institutions nouvelles pour faire de ce constat un projet. Il est malheureusement possible que d'autres coalitions – au service d'une société de surveillance, incarnée dans un capitalisme de plate-forme ou dans des capitalistes d'État souverains – l'emportent. L'histoire le dira » (*ibid.*). On aimerait être optimistes ; on restera plutôt sur nos gardes.

Pour aller plus loin : Boyer R., (2020), *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, La Découverte

Mathieu Cocq

2. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/02/robert-boyer-le-capitalisme-sort-considerablement-renforce-par-cette-pandemie_6054441_3232.html

Aides aux entreprises

Crise du Covid-19 : des conditions d'aide non respectées par les sociétés du CAC 40

L'Observatoire des multinationales (<https://multinationales.org/>) vient de publier un document de seize pages intitulé « Allô Bercy ? Aides publiques : les Corona-profiteurs du CAC 40 », qui dresse un « état des lieux provisoire » du comportement, durant la crise sanitaire de la Covid-19, des sociétés du CAC 40.

Ce document qui met notamment en rapport leurs décisions en termes de versement de dividendes et de suppression d'emplois avec les aides qu'elles ont reçues. Il apparaît ainsi que sur les 40 entreprises en question, 24 ont eu recours au chômage partiel, toutes ont bénéficié d'une baisse des impôts de production, 18 des mesures de l'un des plans sectoriels (aérien, automobile, batteries, ferroviaire, hydrogène, numérisation, Plan de relance, rénovation de bâtiments). Mais, indiquent les rapporteurs, « aucune contrepartie réelle n'a été exigée des entreprises ni en matière environnementale, ni en matière fiscale ». Le rapport insiste sur une autre forme de soutien rarement évoquée : le rachat accru par la Banque

centrale européenne, via la Banque de France, d'obligations *corporate*, qui a permis aux multinationales de renforcer leur trésorerie. Air Liquide, Saint-Gobain, Sanofi, Schneider Electric et Total auraient bénéficié de cette facilité. Faute de données suffisantes, le rapport ne fournit aucune indication quant aux prêts garantis et reports de charges dont ont aussi bénéficié les sociétés du CAC 40.

Versement des dividendes conservé par la majorité des entreprises du CAC 40

Concernant les dividendes, neuf ont décidé de maintenir le versement prévu, 17 de simplement le réduire et douze seulement de le supprimer (cf. tableau de la page 4). Parmi les 26 ayant choisi le maintien ou une réduction :

- six ont également procédé à des rachats d'actions au cours du premier semestre 2020, pour un total de 2,66 milliards : Vivendi (719 millions), Total (611 M€), Pernod-Ricard (523 M€); Sanofi (361 M€), Vinci (336 M€), ST Micro (111 M€);
- sept dont trois ont l'État pour actionnaire (Kering, Orange, Sanofi, Schneider Electric, Thalès, Total, Vinci) ont annoncé une réduction

de leurs effectifs, pour un total de 3620 postes en France.

Les rapporteurs concluent qu'« au final, le CAC 40 versera cette année 30,3 milliards d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2019, soit un peu plus de la moitié de ce qui était prévu. Les rachats d'actions de l'exercice 2019 s'élèvent à 3,7 milliards pour le premier semestre 2020 [...]. Les actionnaires ont donc reçu 34 milliards d'euros alors même que la pandémie sévissait et que l'économie était à l'arrêt ». Ces mêmes sociétés ont annoncé près de 60 000 suppressions de postes dont un quart en France. Au regard des déclarations gouvernementales et d'Emmanuel Macron – plusieurs sont reprises dans le rapport – la non-rémunération des actionnaires n'est pas la seule condition d'aide définie par les pouvoirs publics à être enfreinte par les locataires du CAC 40. La non-présence dans un paradis fiscal l'est également. Mais il est vrai que « la liste officielle des paradis fiscaux sur laquelle se base le gouvernement ne comporte qu'une poignée d'archipels tropicaux, qui ne sont pas les territoires où les grands groupes français pratiquent effectivement l'optimisation fiscale, qui sont souvent des pays européens comme le Luxembourg, la Belgique ou les Pays-Bas ».

Égalité femmes-hommes

L'écart salarial femmes-hommes ne disparaîtra pas avant 2104 en Europe, et même pas avant... 1 000 ans en France !

Tant qu'on ne prendra pas de mesures coercitives et qu'on ne se posera pas les bonnes questions, la cause de l'éga-

lité entre les femmes et les hommes au travail continuera de ne progresser qu'à très faible allure.

Une étude de la Confédération européenne des syndicats³ montre que de 2010 à 2018, les écarts de salaires horaires entre femmes et hommes ont

3. <https://www.etuc.org/fr/pressrelease/lecart-salarial-hommes-femmes-en-europe-ne-disparaitra-pas-avant-2104>

diminué de 1 % au total, ce qui signifie que, au train où vont les choses, les femmes devront encore attendre au moins 84 ans pour parvenir à l'égalité des salaires. Selon cet indicateur (qui ne prend pas en compte l'effet du temps partiel), l'écart est passé en moyenne de 15,8 % à 14,8 %. Mais selon les pays, les délais peuvent être bien plus longs en l'absence de mesures coercitives :

- l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes va même continuer à croître dans neuf États membres (notamment dans les pays de l'est de l'Europe, ainsi qu'en Irlande et au Portugal) ;
- en Allemagne et en République tchèque, les femmes devront attendre jusqu'en 2121 pour l'égalité salariale tandis qu'en France l'écart se réduit tellement lentement (0,1 % depuis 2010) qu'il faudra plus de 1 000 ans pour y parvenir ;
- dans neuf autres pays, les femmes devront patienter jusqu'à la seconde moitié de ce siècle ;
- l'écart de rémunération ne sera comblé au cours de cette décennie que dans trois pays : la Belgique, le Luxembourg et la Roumanie (où les salaires des femmes et des hommes sont inadmissiblement bas).

Or, souligne la secrétaire générale adjointe de la CES, Esther Lynch, l'annonce prévue par la Commission européenne de mettre en place des mesures contraignantes en faveur de l'égalité salariale, autour d'une directive sur la transparence salariale, a été reportée, non pas seulement pour un problème d'agenda de la Commission, **mais** « sous la pression de militants anti-femmes et anti-égalité ainsi que des préjugés profondément ancrés auxquels les femmes sont confrontées

lorsqu'elles réclament l'égalité ». Et de conclure : « *C'est maintenant qu'il faut établir la justice salariale pour toutes les femmes qui, durant la crise du Covid-19, ont œuvré en première ligne en occupant des emplois systématiquement sous-évalués, que ce soit dans le domaine des soins ou du nettoyage.* »

En France, le nouvel index égalité loin de répondre à l'égalité salariale

Au même moment, la ministre du Travail a fait une déclaration au Parisien le 4 octobre 2020, pour rappeler que « *la crise ne doit pas faire passer au second plan la lutte contre les inégalités salariales* ». Elle a fait le point sur l'index égalité en soulignant que désormais 97 % des entreprises de plus de 1 000 salariés avaient leur index, mais seulement 52 % des entreprises de 50 à 250 salariés. Elle annonce ainsi que les services de l'inspection du travail vont contacter les 17 000 entreprises qui n'ont pas rempli cet engagement pour les y inciter.

Mais surtout elle est satisfaite du bilan global : il n'y a plus désormais que 4 % des entreprises à avoir une note inférieure à 75/100 (au lieu de 17 % un an auparavant). L'égalité est donc en marche ! Vraiment ?

Certes, quelques entreprises, qu'elle ose nommer, sont à la traîne comme De Richebourg Propreté (62/100), Socotec Equipements (65/100) ou encore Securitas France (69/100). C'est un bon point que l'index soit l'occasion de dénoncer ces entreprises « non vertueuses » – ou en tout cas celles qui n'ont pas obtenu une note satisfaisante. Car ne nous leurrions pas : l'index est créé par les services RH de ces entreprises et n'est pas l'objet d'une évaluation extérieure : avec tous les biais existants dans la construction même de l'index, on sait qu'il n'est pas difficile d'obtenir une

bonne note, même si les inégalités salariales existent en réalité⁴.

Mais tout comme pour Muriel Penicaud, la véritable lutte contre les inégalités salariales, n'intéresse pas Élisabeth Borne. Pour elles, le seul problème est de s'attaquer au « plafond de verre » qui subsiste pour les chefs d'entreprise eux-mêmes, dans les Codir et les Comex : « *Je trouve choquant que 37 % d'entreprises comptent encore moins de 2 femmes parmi leurs 10 plus hautes rémunérations* », indique-t-elle au Parisien. Son objectif est de proposer aux partenaires sociaux un nouvel indicateur sur les femmes dirigeantes. Cet objectif est louable, mais loin d'être suffisant.

Pourquoi Élisabeth Borne n'est-elle pas choquée par des écarts salariaux toujours aussi considérables (estimés – tout confondu – à 28,7 % dans une étude récente de l'Insee⁵), ni par la dévalorisation systématique des professions mobilisées face à la Covid, très largement féminisées ? Pourquoi n'est-elle pas choquée par la précarité et le temps partiel court que subissent de nombreuses femmes ? Peut-on réellement penser que l'égalité salariale ne concerne que les femmes dirigeantes et que le problème des inégalités salariales, pour toutes les catégories professionnelles, se soit réglé en un an depuis le lancement de cet index ?

La France veut démontrer à l'Europe qu'elle a fait un grand pas en matière de transparence salariale et d'égalité entre les femmes et les hommes grâce à son index égalité. On a fort à parier que les statistiques européennes, qui minimisent pourtant les écarts salariaux, ne verront pas une chute drastique des écarts salariaux pour la France dans les décennies à venir !

Rachel Silvera

4. Voir à ce propos le Mémo du Pôle éco n° 20 : *Où sont passées les inégalités salariales entre les femmes et les hommes ?*

5. Georges-Kot Simon, 2020, « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee premières*, n° 1803, juin.

Salaire minimum

Le gML allemand : cauchemar des pourfendeurs du Smic ?

Favorisant la réduction des inégalités salariales et ne présentant pas d'effet négatif sur l'emploi, le salaire minimal allemand contredit les contempteurs du Smic.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les travailleurs allemands bénéficient d'un salaire minimum légal (*der gesetzlicher Mindestlohn* : gML). Initialement fixé à 8,50 € bruts, son montant horaire a été porté à 8,84 € en 2017 (+ 4 %), à 9,19 € en 2019 (+ 4 %) puis à 9,35 € en 2020 (+ 1,7 %) – il était de 10,15 € en

France. Il devrait s'élever à 10,45 € en juillet 2022. Cette mesure apparaît en grande partie comme une réponse à un recul de la couverture conventionnelle puisque de 1995 à 2015, la proportion de salariés couverts par un accord d'entreprise ou sectoriel est tombée outre-Rhin de 80 à 55 %.

Cinq chercheurs indigènes se sont intéressés aux conséquences, en termes principalement de salaires et d'emploi, de l'instauration de ce minimum⁶. Ils montrent qu'en moyenne, les bénéficiaires directs gagnaient précédemment 6,80 € (2014) et qu'ils ont vu

leur salaire progresser de 26,6 % pour atteindre 8,60 € en 2016, soit 10 cents de plus que prévu par la loi. De 2011 à 2013, leur salaire n'avait progressé « que » de 19,9 %, soit une différence de 6,7 points (*cf.* tableau ci-après)⁷. Cet écart s'est établi à respectivement 2,3 et 0,6 point(s) pour les salariés gagnant de 8,50 à 12,50 €, et au-delà. La hausse du salaire journalier apparaît plus importante, constat qui signifie que le gML a incité des travailleurs « *a quitté un emploi à temps partiel [...] pour un emploi à temps plein* » et a donc favorisé une réduction des inégalités salariales.

Évolution, entre 2014 et 2016, de la situation des salariés suite à l'introduction du gML
(variation en points de pourcentage)

	Groupes de salariés en fonction du salaire horaire perçu (en €)		
	4,50 – 8,50	8,50 – 12,50	12,50 – 20,50
Hausse différenciée* du salaire horaire	+ 6,7	+ 2,3	+ 0,6
Hausse différenciée* du salaire journalier	+ 11,8	+ 4,7	+ 1,2
Probabilité d'être en emploi	+ 0,9	+ 0,3	+ 0,2
Emploi dans une entreprise employant une main-d'œuvre plutôt qualifiée	+ 0,3	-	-
Emploi dans une entreprise employant plutôt des salariés à temps plein	+ 1,0	-	-
Emploi dans une entreprise proposant au contraire plutôt des contrats atypiques	- 0,8	-	-
Emploi dans une grande entreprise	+ 4,3	-	-

*Rapportée à la hausse constatée de 2011 à 2013.

De plus, l'instauration du gML n'a pas eu, comme annoncé par ses opposants, d'effets défavorables sur l'emploi. Il apparaît ainsi que la probabilité qu'un travailleur qui précédemment gagnait moins de 8,50 € d'être ensuite toujours en emploi a augmenté de 0,9 point. Le constat est d'autant plus solide qu'il vaut pour toutes les régions alle-

mandes, même pour celles caractérisées par un bas niveau de salaires. Les plus « exposées » au gML ont certes vu la disparition de nombreuses TPE (moins de trois salariés), mais leurs salariés, des bas salaires, ont trouvé à s'employer dans des entreprises plus grandes, offrant de meilleures conditions d'emploi et employant une main-

d'œuvre plus qualifiée (*cf.* tableau). Comme l'indiquent les auteurs, le gML aurait ainsi favorisé l'efficacité productive (productivité totale des facteurs). Pour eux, ces effets positifs « *sont conformes à l'idée [...] que l'emploi est devenu une option plus attractive pour les bas salaires* » du fait du gML. Ils constatent d'ailleurs qu'en moyenne,

6. Cf. Christian Dustmann, Attila Lindner, Uta Schönberg, Matthias Umkehrer, Philipp vom Berge (2020), « Reallocation Effects of the Minimum Wage », CDP 07/20, *Discussion Paper Series*.

7. 26,6 % – 19,9 % = 6,7 pt.

leur « *trajet domicile-travail a augmenté de 1,5 km* », soit de 8 %. Ces résultats corroborent ceux d'autres études dont

une synthèse nourrie est proposée par l'article sur l'Allemagne paru dans le numéro spécial consacré aux salaires

minima de *La Revue de l'Ires*, numéro intitulé « *Du salaire minimum au salaire décent : un débat renouvelé* »⁸.

Fiscalité

Prélèvement forfaitaire unique : explosion des dividendes

Après une étude de l'Insee le mois dernier sur la réforme de l'ISF-IFI et du prélèvement forfaitaire unique (PFU) et leurs effets sur le plan de la fiscalité des ménages (voir *Lettre éco* de septembre), ce mois-ci c'est au tour de France Stratégie de publier un rapport sur ces réformes. Des éléments intéressants en ressortent, notamment sur le PFU.

En supplément des éléments contenus dans l'étude de l'Insee, ce rapport présente l'effet de ces réformes sur le comportement des entreprises et des ménages.

Pour rappel, en 2013, le gouvernement Ayrault avait supprimé le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) afin notamment de soumettre les dividendes à l'impôt sur le revenu et donc d'introduire de la progressivité dans leur taxation. Dès son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron a mis en place le prélèvement forfaitaire unique, système proche du PFL, qui est donc entré en vigueur en 2018.

2018, le gavage reprend

Durant cette période de 2013 à 2017, les entreprises, détenues par des personnes physiques (et donc soumises à l'imposition sur le revenu) ont

versé beaucoup moins de dividendes. Elles ont utilisé cette masse d'argent économisée pour augmenter leurs réserves et leur trésorerie. On peut regretter qu'elles n'en aient pas profité pour investir davantage. On peut imaginer que les dirigeants ont mis en réserve pour se verser des dividendes plus tard, conscients que cette fiscalité n'était qu'une parenthèse et que les cadeaux fiscaux aux plus riches reviendraient rapidement.

En effet, en 2018, les dividendes versés aux ménages ont augmenté de 64 % par rapport à 2017 ! Et la tendance s'est confirmée en 2019 avec près de 15 % supplémentaires, preuve que les entreprises avaient fait des réserves en prévisions d'un contexte fiscal plus favorable.

Une poignée de riches à la fortune hors sol

Une fois de plus, cette étude confirme que les dividendes sont concentrés sur une minorité de ménages. Ainsi, 3 800 foyers fiscaux ont capté un tiers des 23 milliards d'euros de dividendes reçus par les ménages en 2018. Cela fait pas moins de 2 millions d'euros de dividendes par foyer fiscal.

Un autre tiers est partagé par 34 200 ménages qui ont donc reçu en moyenne 230 000 € de dividendes – rien que ça...

Pour 1 500 foyers, la hausse des dividendes en 2018 leur a rapporté plus d'un million d'euros de dividendes supplémentaires par rapport à 2017. Le financement de la campagne d'Emmanuel Macron a bien été rentabilisé.

Les grandes fortunes françaises parmi les mieux traitées au monde

De façon générale, les grandes fortunes françaises sont parmi les mieux traitées au monde. Ainsi selon une étude des cabinets UBS et PWC, la fortune des milliardaires français a augmenté de 439 % entre 2009 et 2020. Les milliardaires français cumulent désormais 442,9 milliards de dollars, c'est 138,6 milliards de plus qu'en 2019.

Ce nouveau rapport de France Stratégie rappelle la tentative – certes timide – de François Hollande de taxer davantage les dividendes et de rendre leur imposition progressive. Cette réforme a eu des effets tangibles sur les versements de dividendes durant sa période d'application, preuve que la taxation du capital peut produire des effets. Une réforme plus ambitieuse et dont la pérennité est assurée pourrait avoir des effets positifs sur le comportement des entreprises notamment en stimulant l'investissement.

Victorien Pâté

8. Cf. Odile Chagny, Sabine Le Bayon (2020), « La loi sur le salaire minimum en Allemagne : un bilan globalement positif, des enjeux d'application majeurs », *La Revue de l'Ires*, juillet. Ce texte est téléchargeable à l'adresse suivante : www.ires.fr

Urgence sociale et environnementale

Le niveau de vie des plus riches est insoutenable écologiquement et socialement

Alors que le lien entre inégalités de richesses et impact environnemental ne fait plus de doutes, Oxfam vient de publier un rapport qui fournit des chiffres très alarmants sur la situation.

Le budget carbone bientôt épuisé

Le budget carbone correspond au volume cumulé maximum de carbone que l'on peut émettre pour rester dans les clous de l'objectif des accords de Paris qui était un réchauffement d'1,5° maximum. Entre 1990 et 2015, 60 % de ce budget a déjà été consommé.

Pour rappel, la première conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, aussi appelé Sommet de la Terre, à Rio a eu lieu en

1992. Malgré cette apparente prise de conscience des problématiques environnementales, les émissions mondiales de carbone ont plus que doublé entre 1990 et 2015.

À ce rythme, l'intégralité du budget carbone sera épuisée en 2030 et l'objectif des 1,5° sera quasiment inatteignable.

La responsabilité des plus riches

À l'échelle mondiale, les 10 % les plus riches sont responsables de plus la moitié (52 %) des émissions de carbone entre 1990 et 2015. À eux seuls, les 1 % les plus riches (soit environ 63 millions de personnes sur la période 1990-2015) cumulent 15 % des émissions de carbone émises sur la période. À l'inverse, les 50 % les plus pauvres ne sont responsables que de 7 % de ces émissions.

Les 1 % les plus riches expliquent à eux seuls 19 % de la croissance des émissions de carbone entre 1990 et 2015. Leur empreinte carbone est 35 fois supérieure aux objectifs de l'accord de Paris. Pour les 10 % les plus riches, c'est à peine mieux puisque leur empreinte est 10 fois supérieure aux objectifs.

En France, les émissions moyennes d'un individu parmi les 1 % les plus riches sont 13 fois supérieures aux émissions moyennes d'un individu parmi les 50 % les plus pauvres.

La planète ne peut plus supporter le niveau de vie des riches. La réduction des inégalités est indispensable aussi bien du point de vue social qu'environnemental.

VP

Financiarisation de l'économie

Le retour des riches ne stimule pas l'investissement

Attractivité, compétitivité, baisse de la fiscalité... Les gouvernements des économies avancées justifient ces mesures sur la base de la stimulation de l'investissement. Problème ? Il n'y a aucun lien entre les deux.

Que font les riches de leur argent ?

La baisse des impôts de production, la « flat tax », la suppression de l'ISF...

Les moyens mis en œuvre pour tenter de faire revenir nos « super-riches » sont importants. Ils sont aussi vains, et ce qu'ils réussissent ou non à attirer les grandes fortunes.

Une étude de Princeton citée par Anne Laure Delatte⁹ rappelle deux constats, l'un bien connu, l'autre sans doute moins.

Le premier, c'est l'hyper concentration de l'épargne chez les plus riches depuis les années 1980, résultat direct de la financiarisation de l'économie et

de l'explosion des inégalités. Il n'est d'ailleurs pas étonnant, comme nous l'écrivons dans cette lettre, que la moitié de l'épargne constituée pendant la crise du Covid est le fait des 10 % les plus riches du pays (que Bruno Le Maire refuse de taxer au nom de... la relance. Comprendra qui pourra alors que les plus riches sont aussi ceux qui ont la propension à consommer la plus faible).

Mais le deuxième point, sans doute le plus important, porte un coup fatal

9. Mian A.R, Straub, L., Sufi A., « The saving glut of the rich and the rise in household debt », NBER, 2020, in Anne-Laure Delatte, « L'Épargne des très riches », *Libération*, 12 octobre 2020

aux défenseurs des politiques gouvernementales. Les auteurs de l'étude expliquent clairement, nombreuses données à l'appui, que dans le cas américain l'argent des riches ne sert pas à financer de l'investissement productif (machines, brevets, recherche etc.). Où vient-il se déverser ? Il vient financer l'endettement des ménages plus pauvres (crédits à la consommation, immobilier) et l'endettement public !

Comprendre l'absurdité de ce mécanisme économique

Il faut bien mesurer ce que cela veut dire. Les 1 % les plus riches voient leur épargne gonfler. Mais ils ne les prêtent

pas directement aux ménages et aux États. Ils passent par des sociétés de gestion, qui elles-mêmes passent par les banques et les grandes firmes multinationales. Et que font ci les banques, là les grandes firmes ? Elles prêtent aux ménages... et aux États ! La folle boucle économique de la financiarisation est bouclée.

Notre organisation économique peut donc être résumée ainsi : le patrimoine des riches gonfle, l'endettement des plus pauvres augmente, et l'endettement de l'État également. Mesure-t-on suffisamment l'absurdité de cette logique, et les logiques de classes qu'elles révèlent ?

La stupidité de la course aux riches

Faire revenir les riches par la baisse de la fiscalité du capital ne conduit donc qu'à une chose : augmenter le patrimoine des riches, sans lien avec l'investissement. Dans le même temps, les revenus des plus pauvres fondent comme neige au soleil, et l'endettement de l'État continue d'augmenter tandis que ses recettes fiscales diminuent pour soutenir un modèle économique qui en plus d'être fondamentalement injuste, est totalement non viable. Il est urgent de suivre la conclusion des auteurs de l'étude : taxer massivement le capital.

MC

Inégalités professionnelles

Des (très) hauts revenus de plus en plus isolés des autres salariés

Les salariés les mieux payés travaillent-ils au même endroit que les autres ? De moins en moins, tout particulièrement en France.

Tel est le résultat central d'une étude comparative menée par un collectif international de chercheurs¹⁰. À partir d'une exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS), source statistique majeure en France, ils montrent notamment que de 1994 à 2015, parmi le 1 % des salariés les mieux rémunérés, soit le « centile

supérieur », la proportion de ceux travaillant dans un même établissement est passée de 9 à 16 %. Ainsi, « l'indice d'isolement a presque doublé en 21 ans, avec un taux annuel de croissance significatif de + 3,2 % ». La part de ces hauts revenus travaillant avec des salariés moins bien payés qu'eux (indice d'exposition) a donc décliné de 91 à 84 %.

La France particulièrement touchée

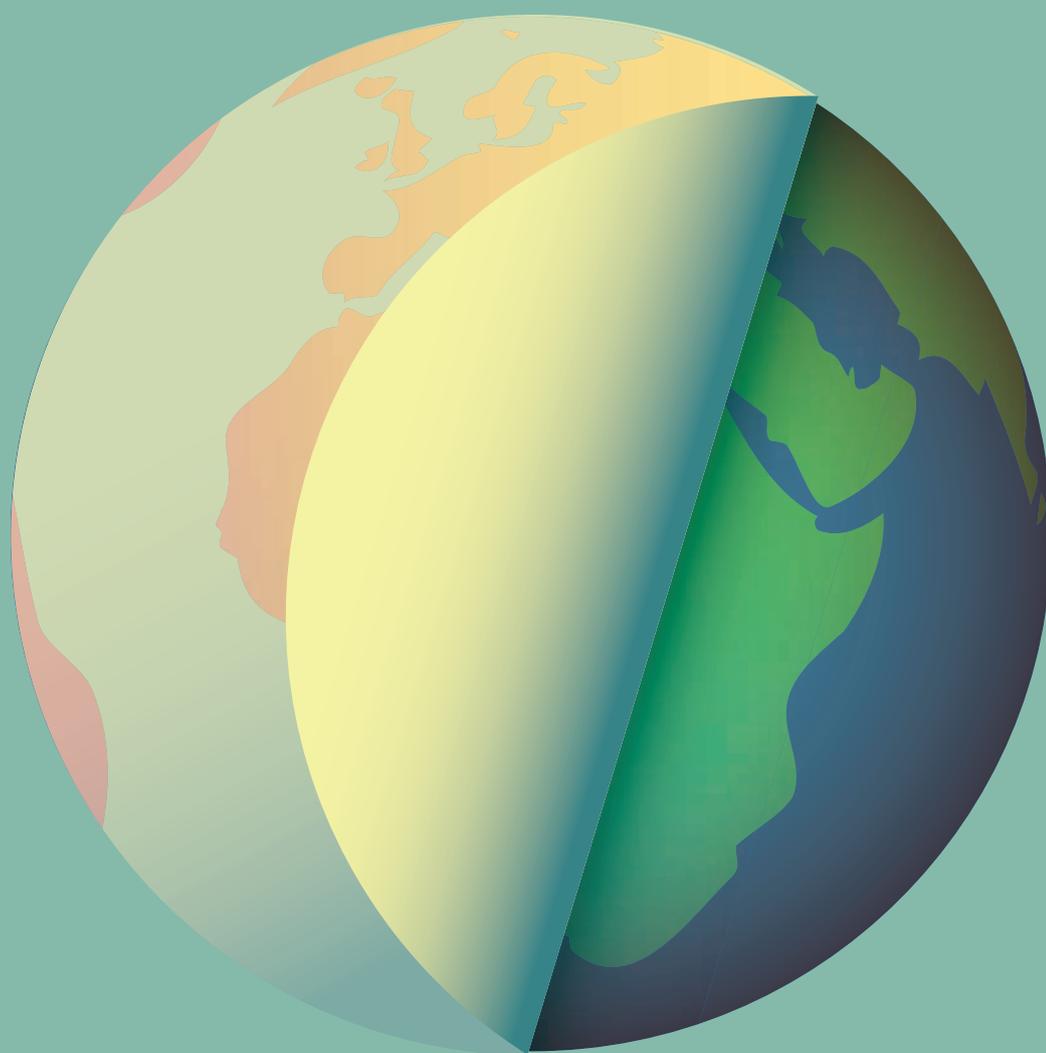
Comme l'indiquent les auteurs, également observées pour les salariés du décile supérieur, « ces tendances d'une séparation des travailleurs les

plus riches du reste de la hiérarchie des revenus sont moins dramatiques dans d'autres pays », tels le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Norvège ou la République tchèque. L'Allemagne, la Corée du Sud et le Japon semblent eux échapper au phénomène.

Cet « isolement » accru des plus aisés concerne aussi leur lieu de résidence, constat qui permet aux chercheurs d'évoquer une ségrégation sociale croissante. Ceci dit, ceux-ci ne proposent pas, pour nous, d'explications probantes à leurs résultats.

10. Cf. O. Godechot, A. Baudour, M. Safi, M. Soener et al. (2020), « The Great Separation. Top Earner Segregation at Work in High-Income Countries », *MaxPo Discussion Paper*, n° 20/3, juin.

LE PROGRES SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL C'EST POSSIBLE ET URGENT !



Écologie

Un ISF climatique ? C'est la proposition de Greenpeace¹¹

Parce que les plus riches sont souvent ceux qui polluent le plus, Greenpeace propose de mettre en place un ISF climatique.

L'empreinte carbone des riches est largement supérieure à celle des pauvres

Ce n'est pas vraiment une surprise, mais ce rappel ne peut pas faire de mal. Comme le rappellent Greenpeace et le cabinet Carbone 4 dans leur rapport, « *le patrimoine financier des 1 % des ménages les plus riches est associé à une empreinte carbone 66 fois supérieure à celle des 10 % les plus pauvres* ». La richesse c'est d'abord le patrimoine, lequel est dans une large mesure composée d'actions, qui elles-mêmes financent des activités concourant à la destruction de l'environnement. Répartir l'effort climatique implique alors nécessairement de répartir aussi

l'effort financier. C'est l'idée de l'ISF climatique.

L'idée: un ISF climatique

L'idée est de repartir de l'ISF tel qu'il existait avant sa transformation en IFI, et de le pondérer en fonction du volume d'actions détenues et de la composition des actions (plus on détient d'actions nocives pour l'environnement, plus forte sera l'imposition). Cela devrait permettre de rapporter 10 milliards d'euros par an selon les estimations de l'ONG. Ces fonds serviraient principalement à abonder les nécessaires investissements en faveur de la transition écologique.

Urgence sociale et urgence écologique, une logique similaire à la nôtre

On retrouve dans cette proposition des éléments revendicatifs similaires aux nôtres, à savoir la nécessité de penser dans un même mouvement

crise sociale et environnementale. On ne peut façonner la voie vers la transition sans la rendre juste du point de vue social. À ce titre, cet ISF vert est d'une logique opposée à feu la « taxe carbone », qui pesait quatre fois plus lourd sur les ménages les plus pauvres comme le rappelle à juste titre le rapport de Greenpeace.

La redistribution est la première jambe de la transition, mais elle sera insuffisante en tant que telle. L'autre jambe, la plus importante, est la définition collective des besoins, la reprise en main et l'orientation de la production. La fiscalité est toujours une mesure corrective, indispensable à court terme. Mais c'est l'architecture d'ensemble de notre organisation productive qu'il faut repenser. Le chemin est long, mais ses contours se dessinent chaque jour plus clairement.

MC

Précarité

Le nouveau baromètre de la pauvreté par le Secours populaire

Le baromètre de la pauvreté de septembre 2020 (sondage réalisé par Ipsos pour le Secours populaire) fournit une première estimation chiffrée de la situation actuelle.

Il est intitulé *Pauvreté en France* « Nous n'avons jamais vécu une situation pareille depuis la Seconde Guerre mondiale ». En

voici quelques extraits, suivis d'un commentaire.

- « la crise sanitaire liée au Covid-19 a accentué les inégalités mais surtout a impacté bon nombre de Français » ;
- « un Français sur trois a subi une perte de revenus depuis le confinement » ;
- « les actifs sont les plus exposés (dont les étudiants contraints de

travailler) : plusieurs mois après le déconfinement, 43 % disent avoir perdu une partie de leurs revenus » ;

- « **33 %** des Français estiment que leurs revenus leur permettent **juste de boucler leur budget** et **18 %** confient ne **pas y parvenir** » ;
- « les Français considèrent qu'une personne seule est pauvre si son revenu est **inférieur à 1 228 € nets** » ;

11. <https://www.greenpeace.fr/largent-sale-du-capital-pour-un-isf-climatique/>

- « **57 % des Français ont craint de basculer dans la précarité**, à un moment de leur vie. Ce niveau est supérieur de 3 points à celui enregistré en 2019. Il est en constante augmentation depuis 2007 (+ 12 points). Les craintes sont encore plus fortes sur **l'avenir des générations les plus jeunes** : 81 % des personnes interrogées considèrent que le risque de pauvreté est plus élevé encore pour leurs enfants que pour eux-mêmes »;
- « pendant les **deux mois du confinement, 1 270 000 personnes** ont sollicité l'aide du Secours populaire dans ses permanences d'accueil – contre 3,3 millions sur toute l'année 2019. Parmi ces demandeurs, **45 % étaient jusque-là inconnus de l'association** ».

Les mesures prises par l'État au moment du confinement, notamment la prise en charge du chômage partiel (prise en charge elle-même partielle), ont permis d'éviter un désastre encore pire. Mais elles sont insuffisantes pour éviter une montée, d'ores et déjà évidente, de la pauvreté et de la précarité. 51 % des personnes (33+18) bouclent difficilement leur budget ou n'y arrivent pas. Le

« seuil subjectif de pauvreté » se situe-rait à 1228 € par mois pour une personne seule. Rappelons :

- que le Smic net (1 219 € pour un emploi à temps complet) se situe en dessous ;
- que le « seuil officiel de pauvreté » (60 % du revenu médian) était de 1 063 € en 2018 ;
- que le revenu décent, selon l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, était évalué à 1 424 € en 2015, toujours pour une personne seule. Soit environ 1 500 € aujourd'hui. Et cette évaluation n'est certainement pas excessive !

La conjoncture risque fort de se dégrader encore dans les mois qui viennent (les taux de croissance prédits risquent fort de ne corriger que partiellement l'effondrement du printemps dernier). En effet, le plan dit « de relance » ne permet nullement de faire face à la montée annoncée du chômage, de la précarité et de la pauvreté. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 perpétue l'austérité. Le gouvernement n'a pas renoncé au recul programmé de l'indemnisation du chômage ni à sa contre-réforme des retraites. Il n'est donc pas étonnant que 80 % des personnes considèrent que leurs

enfants vivront plus difficilement qu'eux. Inadmissible sur le plan social, cette politique maintient et aggrave une situation de stagnation et même de récession économique durable du fait notamment d'une demande en berne. Le risque, déjà mentionné à plusieurs reprises, s'accroît d'une spirale récessive (pauvreté aggravée – baisse de pouvoir d'achat et de consommation – débouchés amenuisés pour les entreprises – affaïssement de l'emploi et de l'investissement aggravant encore la pauvreté...).

Une sortie de crise et un développement durable nécessiteraient au contraire :

- dans l'immédiat, l'augmentation du Smic et des salaires petits et moyens ainsi que des prestations sociales ;
- la mise en œuvre d'une sécurité sociale professionnelle qui préserve les travailleurs des crises dont ils ne sont pas responsables. Cette orientation entraverait aussi le pouvoir de nuisance de dirigeants d'entreprises et de financiers qui, encouragés par le gouvernement, exploitent la situation pour peser sur les salaires, augmenter le temps de travail et diminuer l'emploi.

AG

Changer l'entreprise

Pour une révolution écologique et sociale (et comptable)

La « Bibliothèque idéale de l'éco », en fin d'émission « Entendez-vous l'éco »¹² sur France Culture, le lundi vers 14h50, offre souvent des aperçus très intéressants sur des ouvrages économiques de fond.

Ce lundi 28 septembre, Jacques Richard a présenté le livre *Révolution comptable : pour une entreprise écologique et sociale*, écrit avec Alexandre Rambaud et publié en 2020 aux Éditions de l'Atelier. Il a rappelé, à la fois :

- l'importance de la comptabilité et de la « caste des comptables » dans la naissance et dans le développement historique du capitalisme ; il s'agit à la fois, et ce n'est pas rien, d'user et de conserver le capital ! En dégageant un bénéfice ;

12. <https://www.franceculture.fr/emissions/la-bibliotheque-ideale-de-leco/la-revolution-comptable-de-lentreprise-ecologique-et-sociale-avec-jacques-richard>

- le fait que les normes comptables ainsi instituées apportent de solides garanties aux détenteurs de capitaux qui, en leur absence, craindraient à juste titre de les perdre en les confiant aux entreprises ;
- l'aspect asymétrique de ces normes comptables. Pour l'essentiel, elles garantissent la valeur du capital avancé mais absolument pas la préservation du travail, considéré comme inépuisable ! Ni, prise de conscience plus récente, la sauvegarde de l'environnement, implicitement considéré comme éternellement renouvelable ;
- les évolutions de ces deux dernières décennies, où une instance internationale privée (l'International Accounting Standards Board, Bureau international des normes comptables) s'est vue déléguer le pouvoir de, soi-disant, dire la juste valeur et diriger ainsi

les décisions des grandes entreprises.

Abrité derrière ces critères de gestion, portés par des armées « d'auditeurs », le capital a pu alors s'accumuler en minimisant les risques encourus par ses maîtres, et ceci sans égard pour les ravages humains et écologiques que son développement suscite.

Cette lecture de l'histoire, ancienne et récente, du capitalisme complète et éclaire utilement les approches auxquelles le mouvement ouvrier et syndical se réfère habituellement (exploitation du travail, accumulation et concentration du capital, pouvoir quasi dictatorial des firmes transnationales...).

La crise sociale et environnementale n'est pas fatale : pour la surmonter, de nouvelles normes comptables seront sans doute nécessaires. Cette nouvelle comptabilité prendrait en considération le capital humain (le personnel qui investit sa force de tra-

vail) et le capital naturel (toutes les choses qui rendent la vie humaine possible sur Terre).

Des solutions existent

On ne part pas de rien. Parmi les pistes qu'on peut évoquer :

- s'émanciper du « marché du travail » pour concevoir, selon les principes de l'OIT, une rémunération décente ; cf. les « revenus de référence » de l'Onpes ;
- intégrer à la comptabilité la protection du capital naturel (modèle pionnier CARE soutenu par l'Ademe...)

Cela implique un gros travail d'élaboration collective par les travailleurs-citoyens, dans les entreprises et au-delà. Sans se laisser effrayer par le verbiage qui dissimule le pouvoir du capital sur l'entreprise et dans l'entreprise, via les normes comptables en vigueur. L'enjeu en vaut la peine.

AG

Sortie de crise

Les radins et les mesquins relèvent la tête

Pendant quelques mois, les radins et les mesquins qui règnent sur les finances publiques et privées, en France et en Europe, ont radicalement changé de discours.

Les sacro-saints « critères de Maastricht » (déficit public limité à trois points de PIB, endettement à 60 %) laissaient la place, pendant quelque temps, au « quoi qu'il en coûte ». Même les 2 % d'inflation, objectifs affichés de la Banque centrale européenne, sont discrètement

remis en cause face au risque avéré et ravageur de déflation. L'endettement public n'était plus, provisoirement, un « insupportable-fardeau-légué-à-nos-enfants » : la dette devenait un investissement pour l'avenir (ce qu'effectivement elle pourrait et devrait être).

Manque de clarté dans l'aide apportée

Les gouvernants n'allaient quand même pas jusqu'à taxer les dividendes versés aux actionnaires, les très hauts revenus et les grandes fortunes, n'exagérons rien ! Mais

les représentants de certains pays qui abritent des paradis fiscaux et attirent les sièges sociaux de grandes entreprises paniquaient à la perspective de voir s'effondrer les pays « du club Med » au sud de l'Europe. Ils n'étaient même pas sûrs de pouvoir en profiter pour acheter des biens publics et quelques îles, comme ils l'avaient fait en Grèce... Du coup, les habitants de pays méditerranéens n'étaient plus des paresseux dispendieux mais des victimes de la fatalité. Et on a vu les centaines de milliards « d'argent magique » apparaître comme par miracle. Sans

d'ailleurs qu'on sache très bien s'il s'agissait de prêts ou de subventions. Et on discernait mal si ces milliards allaient naître immédiatement, dans deux ans ou dans dix ans. Et surtout : qu'allaient-ils financer ? Par quels canaux ? Avec quelles garanties de bon emploi ? Un discours un peu plus « vert », mais souvent contradictoire et qui risque d'être finalement limité et peu consistant.

Certes, quelques erreurs du passé ont été évitées cette fois-ci : à la différence de 2008-2010, on a mis en France des moyens importants pour le chômage partiel. Il était aussi judicieux de sauver des petites entreprises qui risquaient de couler en raison de mesures administratives dont elles n'étaient pas responsables. Sans doute, pour éviter une levée de boucliers, on a lâché un peu de lest ici et là. Mais des primes ponctuelles ou des promesses « d'intéressement », souvent, plutôt que des revalorisations salariales sérieuses et durables ; et, dans nombre de cas, rien du tout. Des héros d'hier (caissières, livreurs à vélo...) risquent fort d'être des privés d'emplois de demain, s'ils ne le sont pas déjà. Et cet automne annonce un retour à l'anormal. Les radins d'avant-hier

redeviennent les mesquins d'aujourd'hui. Quelques exemples ?

Peu d'efforts pour limiter les effets de la crise sur les plus fragiles

La réforme de l'indemnisation du chômage n'est que différée au 1^{er} janvier. La contre-réforme des retraites guette au coin du bois. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) s'inscrit de nouveau dans une logique d'austérité et de pingrerie. La loi de finances accorde de nouvelles satisfactions au Medef (baisse drastique des impôts dits de production...). Le plan de relance annoncé à son de trompe est largement... trompeur : environ un point de PIB en 2021 alors que la récession aura coûté au moins 5 points à l'économie en 2020. Et surtout, il ne soutient que très peu les petits et moyens revenus qui sont très pénalisés cette année. La pauvreté s'accroît dramatiquement alors que les gros revenus et patrimoines, qui ont prospéré depuis au moins 2017, ne sont pas mis à contribution. L'urgence financière, accentuée par l'urgence sanitaire, n'est pas compatible avec un système bancaire et financier myope et avide. Ne pas gaspiller les moyens de financement, cela signifie au moins :

- une planification qui ne se réduise pas à quelques études de marché et à des études de France Stratégie ou du conseil d'analyse économique, parfois intéressantes mais généralement sans prise sur le réel... sauf peut-être quand elles sont la simple copie des revendications du Medef ou le reflet de son point de vue ;
- un pôle financier public qui contribue à maintenir les entreprises provisoirement en difficulté et aide à éclore les activités d'avenir ;
- un contrôle de l'efficacité des subventions publiques aux entreprises, afin qu'elles alimentent des investissements utiles et des emplois de qualité et non des gaspillages ou des dividendes aux actionnaires ;
- des moyens décents aux collectivités territoriales qui assurent plus de la moitié des investissements publics ;
- un vrai plan de relance qui s'appuie notamment sur des revalorisations salariales massives et une sécurité sociale professionnelle dont l'année 2020 a plus que jamais montré la nécessité.

AG

À lire

L'économie mondiale
2021

CEPII, La Découverte

Comme chaque année, le Centre d'études prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) publie son rapport sur les grandes questions économiques mondiales. La pandémie de Covid-19 est évidemment au cœur de l'édition 2021. La grande turbulence que connaît l'économie mondiale aura des conséquences de court comme de long terme qu'il est bien difficile de prévoir. C'est l'intérêt de l'ouvrage, que de donner les clés pour y voir plus clair. Au long des 7 chapitres, courts, denses et très clairs, les enjeux fondamentaux pour l'année qui vient sont décryptés. Le choc de la crise sanitaire, la complexité des chaînes de valeur (et donc de nos dépendances économiques, pensons aux masques) et en miroir la question de la concentration du capital, la culpabilité des politiques économiques dans le processus de désindustrialisation, la forte montée des risques financiers mondiaux, avec un dollar contesté comme monnaie hégémonique et un pouvoir chinois qui se verrait bien en leader financier mondial, voilà qui donne à penser et qui est fort bien présenté dans l'ouvrage. Le chapitre sur le « *green new deal* » et un projet « d'écologie politique » donne lui aussi matière à réfléchir sur une autre voie de sortie de crise (même si la possibilité politique d'une telle reconfiguration de l'ordre économique mondial semble bien éloignée...).

En seulement une centaine de pages, on tient là l'essentiel des enjeux de l'économie mondiale pour 2021. Un très bon cru dans une période bien trouble.

MC



Repères statistiques

Salaires

→ **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2017)

- ensemble: 1845 €;
- femmes: 1715 €;
- hommes: 1943 €.

→ **Écart de salaire femmes/hommes**: 16,8 % en équivalent temps plein (F: 2069 €; H: 2488 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel

→ **Smic mensuel net**: 1 185,35 € (7,82 € l'heure)

→ **Smic mensuel brut**: 1 539,42 € (10,15 € l'heure)

→ **Pension des retraites**: 1 432 € en 2018 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).

→ **RSA « socle »**: 564,78 € pour une personne seule, 847,17 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

→ **Emploi total**: 27 176 000 en 2019

→ **Emploi salarié**: 23 876 000 en 2019

→ **Emploi à temps partiel**: 4 906 000 en 2019

→ **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2 495 000 en 2019

→ **Sous-emploi salarié***: 1 455 000 en 2019

*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

→ **PIB**: 2 425,7 Mds € en 2019

→ **Consommation des ménages**: 1 253,2 Mds € en 2019

→ **Investissement des entreprises**: 310,4 Mds € en 2019

→ **Dividendes versés** (par les SNF): 201,5 Mds € en 2019

→ **Budget de l'État**: 507,4 Mds en 2020 (LFI 2020 modifiée LFR 3) dont charge de la dette: 36,6 Mds €

→ **Recettes nettes de l'État**: 263,1 Mds € en 2020 (révisé) dont:

- **impôt sur le revenu**: 72,7 Mds €;
- **impôt sur les sociétés**: 29,9 Mds €;
- **TVA**: 111,3 Mds €.

→ **Exportations**: 508,0 Mds € en 2019

→ **Importations**: 566,9 Mds € en 2019

→ **Solde du commerce extérieur**: - 58,9 Mds €